



République Française
Département de la Sarthe
Arrondissement LE MANS – Canton de Bonnétable
COMMUNE DE LA GUIERCHE
2 rue du Mans – 72380 LA GUIERCHE

N°05-02-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA GUIERCHE

Date de la convocation : 09/02/2026
Date d'affichage convocation : 09/02/2026
EN EXERCICE : 15 membres
PRESENTS : 12
ABSENTS : 3
POUVOIR(S) : 2
VOTANT(S) : 14 dont 2 pouvoirs
ABSENTION(S) : 0
EXPRIMES : 14

SEANCE DU 24 FÉVRIER 2026

DELIBERATION N° 05-02-2026

Objet de la délibération : DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Éric BOURGE, Maire de La Guierche.

Présents selon l'ordre du tableau municipal :

- Monsieur Éric BOURGE : Maire
- Madame Martine BARRUYER, Monsieur Dominique CÔME : adjoints.
- Madame Régine RONCIERE, Monsieur Michel GUY, Monsieur Jany PERRIN, Madame Françoise ROSALIE, Madame Véronique DALMONT, Monsieur Pascal PAINEAU, Madame Véronique BUREL, Monsieur Gaëtan GEFFROY, Madame Emilie MENON, Monsieur Julien GERVAIS, Monsieur Christophe LHERMIER, Madame Laure BOURASSEAU conseillers municipaux.

Absent excusé : Monsieur Pascal PAINEAU, Madame Emilie MENON et Monsieur Christophe LHERMIER.

Absent non excusé : NEANT

Pouvoir(s) : 2

Madame Martine BARRUYER été désignée secrétaire de séance.



République Française
Département de la Sarthe
Arrondissement LE MANS – Canton de Bonnétable
COMMUNE DE LA GUIERCHE
2 rue du Mans – 72380 LA GUIERCHE

SUITE ET FIN DELIBERATION N° 05-02-2026

Exposé des faits :

Conformément à l'article L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire invite les conseillers municipaux à prendre connaissance des décisions qui ont été prises par lui, depuis la dernière séance de conseil municipal et ce, en vertu de la délégation accordée par délibération N°09-05-2020 du 26 mai 2020.

DECISION n°92-2025 Du 04/12/2025	Mise à disposition d'un local municipal situé au 5 rue du Mans – Indemnité d'occupation des lieux. Damien POIRIER pour le compte de son entreprise « L'atelier des Riders » Montant : 300 € / mois
DECISION n°93-2025 Du 06/12/2025	DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER LE BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION – PROPRIETE SECTION ZE7I - (DIA 072I472500020 enregistrée le 4 décembre 2025) Il est décidé de ne pas préempter le bien soumis au droit de préemption urbain – propriété cadastrée ZE 7I situé 30 rue du Mans, d'une superficie de 1000 m ² .
DECISION n°94-2025 Du 24/11/2025	ACCEPTATION DU DEVIS N° 61575 DU 22/10//2025 TECHNIGRAPH : 247 rue de la pièce du bois ZA Paillard Duclere 72380 MONTBIZOT Achat de panneau signalétique MONTANT : 79,74 € HT
DECISION n°95-2025 Du 01/12/2025	ACCEPTATION DU DEVIS N° 7200030I - 15/05/2025 CONTY : 6 rue de Provence 72190 ST PAVACE Migration poste vers Windows 11 pro MONTANT : 539,50 € HT.
DECISION n°96-2025 Du 15/12/2025	DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER LE BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION – PROPRIETE SECTION OB-1352 - (DIA 072I47250002I enregistrée le 8 décembre 2025). Il est décidé de ne pas préempter le bien soumis au droit de préemption urbain – propriété cadastrée B 1352 située 19 rue Les Hauts de la Métairie (lot 13) d'une superficie de 508 m ² .
DECISION n°97-2025 Du 29/12/2025	VIREMENT DE CRÉDIT N°3 - 100 € : 60611 Eau et assainissement + 100 € : 6688 Charges financières liés aux frais de personnels
DECISION n°98-2025 Du 29/12/2025	DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER LE BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION – PROPRIETE SECTION OB-93I - (DIA 072I472500022 enregistrée le 23 décembre 2025). Il est décidé de ne pas préempter le bien soumis au droit de préemption urbain – propriété cadastrée B 93I située au 7 Les Côteaux de la Pierre d'une superficie de 682 m ² .
DECISION n°99-2025 Du 30/11/2025	ACCEPTATION DU DEVIS N° 2025-543-AL -27/10/2025 CITEOS : Route d'Alençon 72088 LE MANS – Remplacement lanterne accidentée – rue de la Piloniere MONTANT : 1 035,03 € HT
DECISION 100-2025 Du 12/12/2025	ACCEPTATION DU DEVIS N°AE-LB-DE-2025 -12/12/2025 SARP SOA– 8 rue Louis Breguet 72027 LE MANS Dégorgement eaux pluviales et passage camera sans enregistrement MONTANT : 380 € HT
DECISION 101-2025 Du 15/12/2025	ACCEPTATION DU DEVIS N° DE0543 - 25/11/2025 LEDRU : 193 route du Perquoi 72560 CHANGE Contrat balayage 2026 des caniveaux de la commune MONTANT : 4 728 € HT
DECISION 102-2025 Du 16/12/2025	ACCEPTATION DU DEVIS N° DEI05002594 -15/12/2025 AT2 CONCEPT : 6 rue Deneb ZAC de la belle Etoile 72230 MONCE EN BELIN



	Fournitures d'entretien salle polyvalente MONTANT : 316,35 € HT
DECISION 103-2025 Du 16/12/2025	ACCEPTATION DU DEVIS N° 2025/DO249 - 09/12/2025 ASSOCIATION ATELIERS ESTIM : 100 rue de la Piece de bois 72280 MONTBIZOT Entretien espace vert MONTANT : 1 731,93 € HT
DECISION 104-2025 Du 16/12/2025	ACCEPTATION DU RENOUELEMENT ANNUEL DU CONTRAT NEXECUR Protection sites MONTANT : 299 € HT
DECISION 105-2025 Du 23/12/2025	ACCEPTATION DU DEVIS N° E00001064 - 18/12/2025 ENTREPRISE GUENE : Les Sablons 72190 NEUVILLE s/SARTHE Entretien espace vert hiver 2027 MONTANT : 3 572,44 € HT
DECISION 106-2025 Du 23/12/2025	ACCEPTATION DU DEVIS N° 105002626 - 23/12/2025 AT2 CONCEPT : 6 rue Deneb ZAC de la belle Etoile 72230 MONCE EN BELIN Fournitures d'entretien des locaux MONTANT : 42 € HT
DECISION n°1/2026 Du 05/01/2026	ACCEPTATION DEVIS n°2025-667-AL, indice A du 05/01/2026 CITEOS : Route d'Alençon 72088 Le Mans cedex 9 Dévoisement d'un réseau d'éclairage public Montant : 2 705,21 € H.T
DECISION n° 2/2026 Du 09/02/2026	Déclaration d'intention d'aliéner le bien soumis Au droit de préemption – propriété B 1266 et 370 Il est décidé de ne pas préempter le bien soumis au droit de préemption urbain – propriété cadastrée OB-1266 et OB370 située au IIA rue du Mans d'une superficie de 379 m ² et 55 m ² .
DECISION n°3/2026 Du 09/02/2026	Déclaration d'intention d'aliéner le bien soumis Au droit de préemption – propriété B 1358 Il est décidé de ne pas préempter le bien soumis au droit de préemption urbain – propriété cadastrée OB 1358 située au 16 rue Les Hauts de la Métairie (lot n° 19) d'une superficie de 547 m ² .
DECISION n°4/2026 Du 09/02/2026	Déclaration d'intention d'aliéner le bien soumis Au droit de préemption – propriété B 1339 Il est décidé de ne pas préempter le bien soumis au droit de préemption urbain – propriété cadastrée OB 1339 située au 5 rue de la Pilonière d'une superficie de 26 m ² .

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Abstention : 0 Vote contre : 0 Vote pour : 14 dont 2 pouvoirs

➤ **PREND ACTE** des décisions susnommées et ne formule aucune observation particulière.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations, le 24 février 2026

LE MAIRE,
Eric BOURGE



Le Secrétaire de séance,
Martine BARRUYER



